

FINATIS

Société anonyme au capital de 84.852.900 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
712 039 163 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2007

Compte rendu

- 19 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 8 juin 2007 au 6, avenue Matignon, 75008 Paris, détenant 5 264 975 actions sur les 5 656 860 actions ayant le droit de vote.
- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Les comptes de l'exercice 2006 ainsi que le dividende de 5 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a autorisé l'achat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale a en outre autorisé le conseil d'administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société et des sociétés du groupe.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a modifié les articles 38, 39 et 42 des statuts de la société afin de les harmoniser avec le décret du 11 décembre 2006 portant réforme du décret du 23 mars 1967 et visant :

- le délai de publication de l'avis de réunion au BALO qui est porté de 30 à 35 jours au moins avant l'assemblée,
- la justification de la qualité d'actionnaire qui est maintenant subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au 3^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure avec délivrance d'une attestation de participation pour les actionnaires au porteur,
- la possibilité pour les actionnaires de participer et de voter par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et transmettant au moins la voix des participants,
- l'exercice du droit de vote par les actionnaires par des moyens électroniques de communication sur un site créé par la société exclusivement consacré à cette fin.

Résultat des votes

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des comptes annuels de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : *Approbation des comptes consolidés*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : *Affectation du résultat de la société*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : *Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (Monsieur Jean-Charles NAOURI)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : *Renouvellement du mandat d'un administrateur (société GROUPE EURIS)*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : *Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

HUITIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

- **Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

NEUVIEME RESOLUTION : *Autorisation au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,06 % voix pour et 0,94 % voix contre.

DIXIEME RESOLUTION : *Autorisation au conseil d'administration de consentir des options d'achat d'actions*

Cette résolution a été adoptée à la majorité pour 99,99 % voix pour et 0,01 % voix contre.

ONZIEME RESOLUTION : *Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du code de commerce résultant du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION : *Pouvoirs pour formalités*

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.